



# LES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES

## PAYS DE LA LOIRE

### SITUATION AU 31 MAI 2014



## LES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES AU COURS DU MOIS

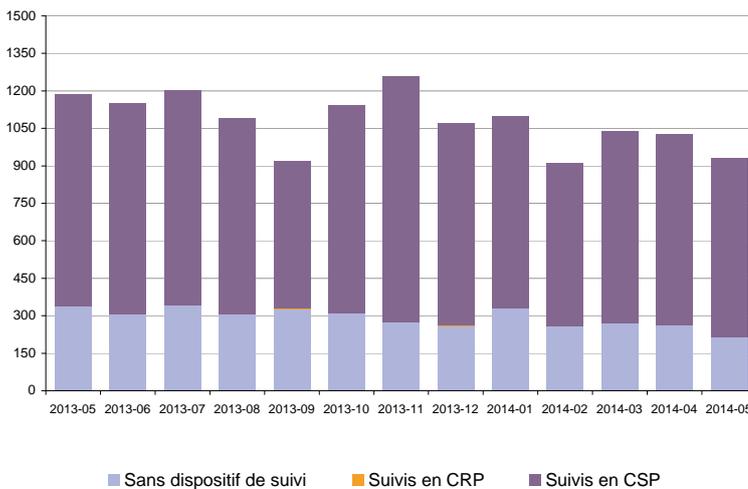
En mai 2014, **931** demandeurs d'emploi ont été inscrits pour motif licenciement économique. Ce nombre est en recul de **21,6%** par rapport à mai 2013. Les licenciés avec dispositif représentent **76,8%** de l'ensemble et affichent une baisse de **15,7%**. En tendance (moyenne mobile sur 3 mois), le nombre de licenciés économiques augmente fortement depuis fin 2012. Malgré une baisse significative amorcée en juin 2013, la valeur moyenne mensuelle reste à un niveau élevé (**999** licenciements en mai 2014).

En un an, **12 835** personnes ont été inscrites pour ce motif, en région des Pays de la Loire (soit une hausse de **1,2%**).

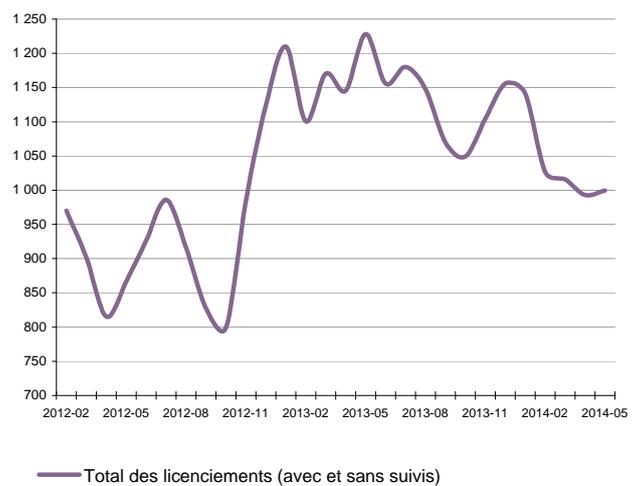
### SOMMAIRE

- 1 Les licenciés économiques
- 2-3 Leurs caractéristiques socio-démographiques
- 4 La DEFM avec dispositif
- 5-6 Le suivi des dispositifs

### LES INSCRIPTIONS SUITE A LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE



### MOYENNE MOBILE SUR TROIS MOIS



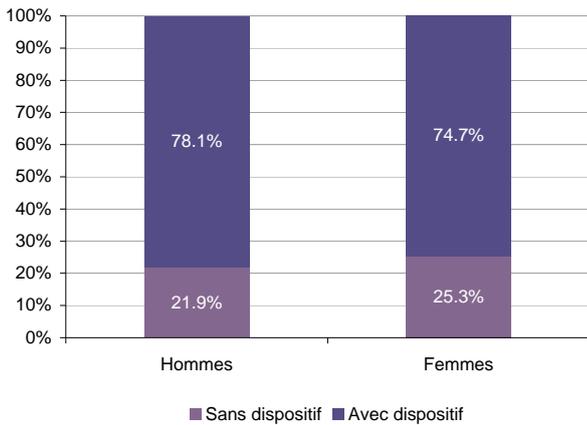
		Licenciés économiques	dont sans dispositif de suivi	%	dont avec dispositif de suivi	%	dont CRP	dont CTP	dont CSP
Valeur mensuelle	mai-14	931	216	23.2%	715	76.8%	NC	NC	715
	mai-13	1 187	339	28.6%	848	71.4%	NC	NC	848
Evolution		-21.6%	-36.3%		-15.7%				-15.7%
	mai-14	2 998	747	24.9%	2 251	75.1%	NC	NC	2 249
Cumul sur 3 mois	mai-13	3 684	924	25.1%	2 760	74.9%	NC	NC	2 760
	Evolution	-18.6%	-19.2%		-18.4%		NC	NC	-18.5%
Cumul sur 12 mois	mai-14	12 835	3 462	27.0%	9 373	73.0%	6	NC	9 367
	mai-13	12 687	3 794	29.9%	8 893	70.1%	39	NC	8 850
Evolution		1.2%	-8.8%		5.4%		-84.6%		5.8%

Source Persee

**Information méthodologique** : Sont comptabilisés comme licenciés économiques au cours du mois, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 4, motif CRP (20), CTP (31), ou CSP (34), ainsi que les personnes inscrites en catégorie 1, 2 ou 3 pour motif licenciement économique (11).

# LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO DÉMOGRAPHIQUES DES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES

## RÉPARTITION PAR SEXE



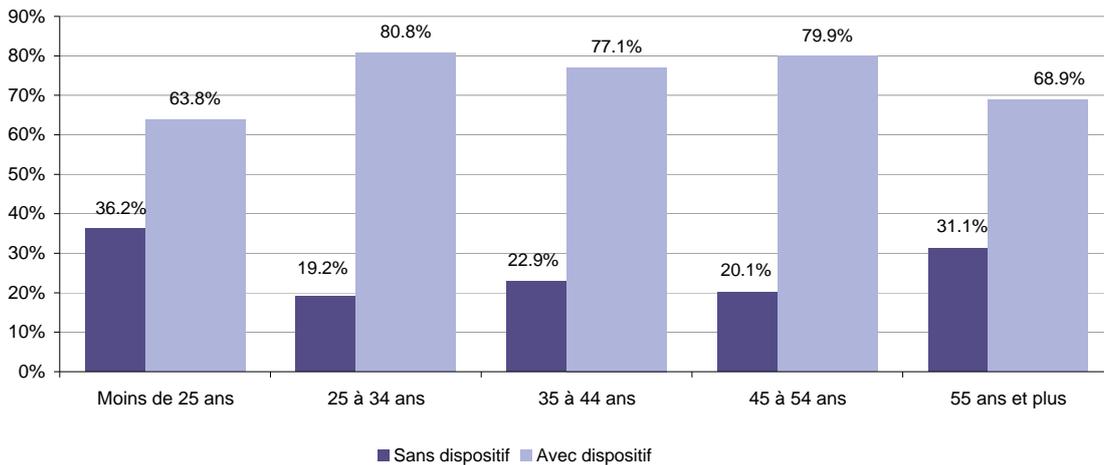
En mai 2014, la proportion des femmes licenciées économiques avec un dispositif (74,7%) est moins importante que celle des hommes (78,1%).

Toutes les tranches d'âge ont largement adhéré à un dispositif (de 63,8% à 80,8%).

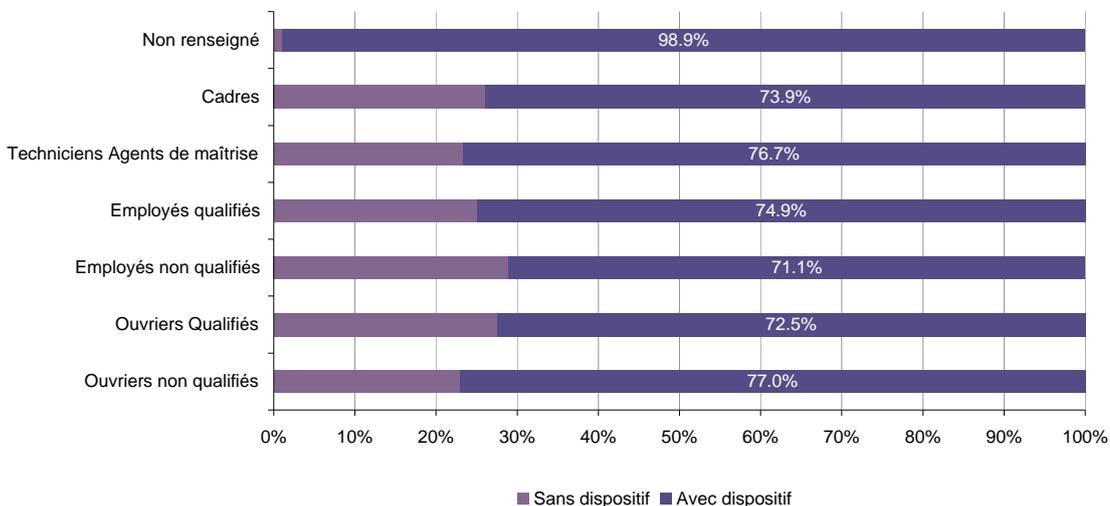
La tranche d'âge de 25 à 34 ans affiche le taux d'adhésion le plus élevé.

La proportion de personnes suivies par un dispositif est plus importante chez les ouvriers non qualifiés (77%) et les techniciens agents de maîtrise (76,7%). Viennent ensuite les employés qualifiés (74,9%) et les cadres avec 73,9%. La proportion la plus faible des licenciés suivis par un dispositif est enregistrée du côté des employés non qualifiés (71,1%).

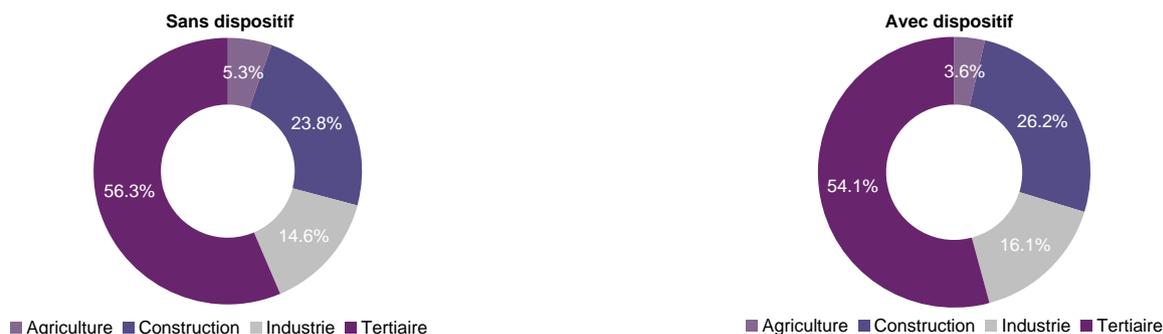
## RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



## RÉPARTITION PAR QUALIFICATION



## RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



## RÉPARTITION PAR MÉTIER (15 PREMIERS)

Code Rome	licenciés économiques	dont sans dispositif	dont avec dispositif
H2901 Ajustement et montage de fabrication	30	NC	NC
D1401 Assistanat commercial	28	NC	NC
F1703 Maçonnerie	25	8	17
M1608 Secrétariat comptable	22	NC	NC
M1607 Secrétariat	21	NC	NC
N4105 Conduite et livraison par tournées sur courte distance	21	10	11
H2206 Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie	19	NC	NC
M1203 Comptabilité	18	5	13
D1301 Management de magasin de détail	15	NC	NC
N1103 Magasinage et préparation de commandes	15	NC	NC
N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance	14	5	9
D1214 Vente en habillement et accessoires de la personne	12	5	7
M1805 Études et développement informatique	11	6	5
D1402 Relation commerciale grands comptes et entreprises	10	NC	NC
F1602 Électricité bâtiment	10	NC	NC

N.C. : données non communiquées en raison du secret statistique (données < à 5).

En mai 2014, les licenciés économiques se trouvent dans trois domaines d'activité principaux :

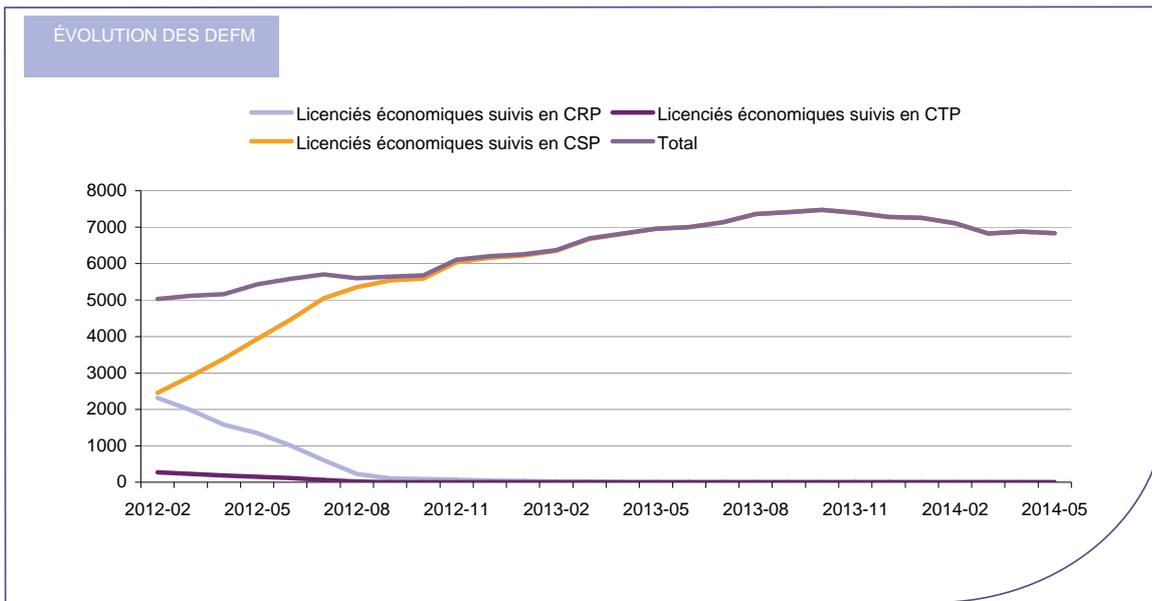
- " Support à l'entreprise " avec les métiers " Secrétariat comptable ", " Secrétariat " et " Comptabilité " ;
- " Commerce, vente et grande distribution " avec les métiers " Assistanat commercial ", " Management de magasin de détail " et " Vente en habillement et accessoires de la personne " ;
- " Transport et logistique " avec les métiers " Conduite et livraison par tournées sur courte distance ", " Magasinage et préparation de commandes " et " Conduite de transport de marchandises sur longue distance ".

## RÉPARTITION PAR DEPARTEMENT

	Licenciés économiques mai-14	Evolution / mai-13	dont sans dispositif	Poids	dont avec dispositif	Poids
44 Loire Atlantique	354	-17.1%	95	26.8%	259	73.2%
49 Maine et Loire	195	-7.6%	32	16.4%	163	83.6%
53 Mayenne	57	-17.4%	12	21.1%	45	78.9%
72 Sarthe	131	-52.5%	35	26.7%	96	73.3%
85 Vendée	194	-4.9%	42	21.6%	152	78.4%
<b>Pays de la Loire</b>	<b>931</b>	<b>-21.6%</b>	<b>216</b>	<b>23.2%</b>	<b>715</b>	<b>76.8%</b>

Source Persee

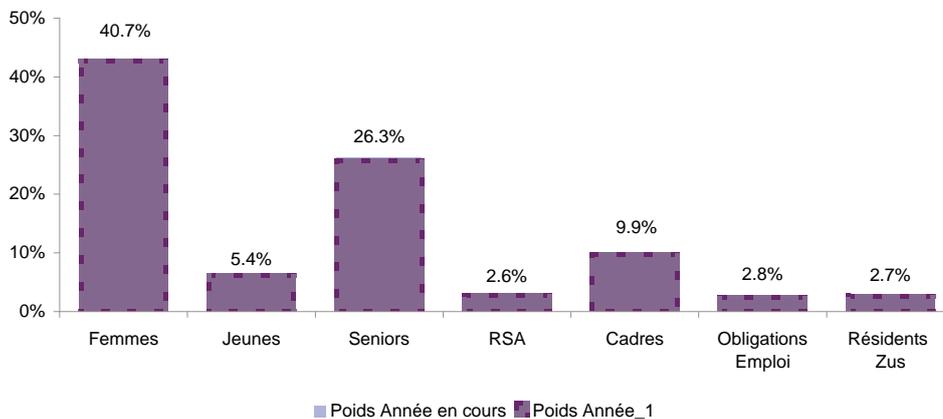
# LA DEMANDE D'EMPLOI FIN DE MOIS AVEC DISPOSITIFS DE SUIVI (Cat. D)



	mai-12	mai-13		mai-14	
	DEFM	DEFM	Evolution annuelle	DEFM	Evolution annuelle
Licenciés économiques suivis	5 437	6 957	28.0%	6 832	-1.8%
dont CRP	1 347	NC	NC		
dont CTP	153	NC	NC		
dont CSP	3 937	6 954	76.6%	6 832	-1.8%

**RÉPARTITION PAR PUBLIC**

	mai-13		mai-14		
	DEFM	Poids	DEFM	Poids	Evolution annuelle
Femmes	2 974	42.7%	2 779	40.7%	-6.6%
Moins de 25 ans	425	6.1%	368	5.4%	-13.4%
50 ans et plus	1 790	25.7%	1 800	26.3%	0.6%
Revenus de Solidarité Active	188	2.7%	175	2.6%	-6.9%
Cadres	674	9.7%	679	9.9%	0.7%
Obligations d'emploi	165	2.4%	189	2.8%	14.5%
Résidents Zone Urbaine Sensible	185	2.7%	186	2.7%	0.5%



Source Persee

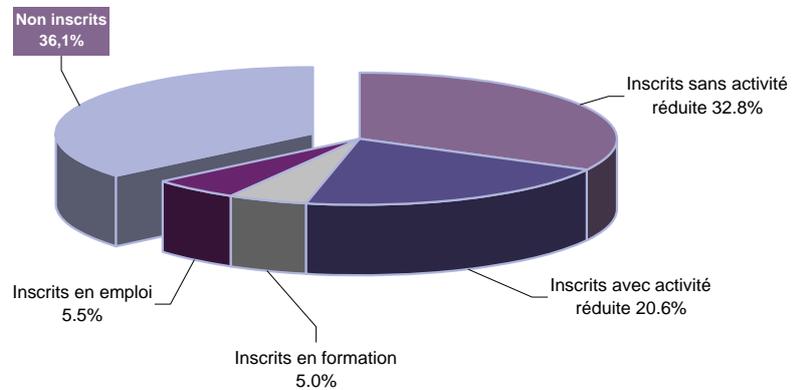
## SITUATION A L'ISSUE DES DISPOSITIFS

En mai 2014, **36,1%** des adhérents de la cohorte de avril 2013 ne sont plus inscrits. Cette proportion passe à **38,7%** pour la population masculine et **62,5%** pour les demandeurs âgés de moins de 25 ans.

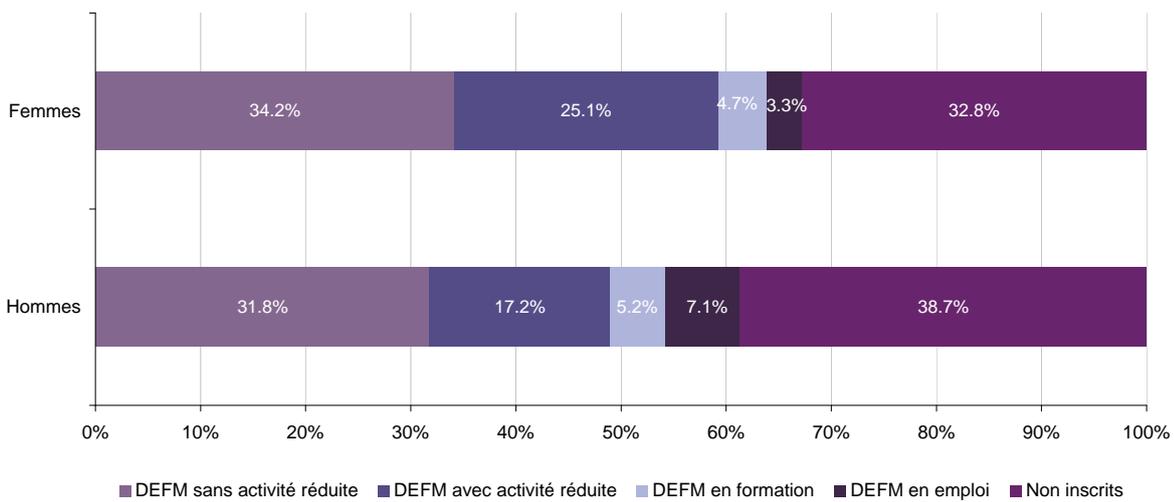
**32,8%** des adhérents d'avril 2013 sont demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, un an après leur entrée dans le dispositif et **20,6%** sont demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite en catégorie B et C.

En additionnant les personnes non inscrites, les personnes inscrites en emploi et celles inscrites avec activité réduite, la proportion de personnes en accès à l'emploi à l'issue du dispositif se chiffre à **62,2%**.

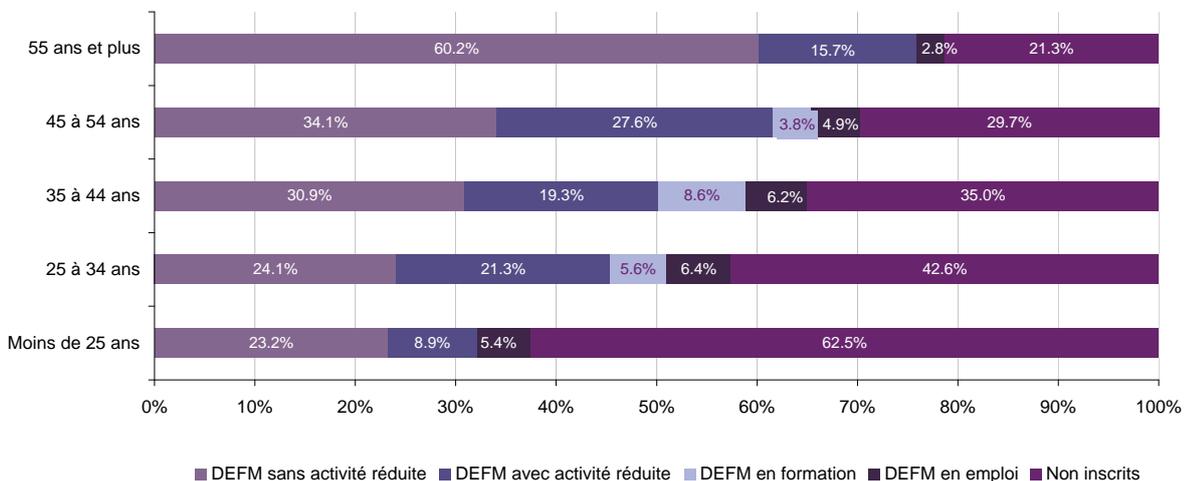
SUIVI DE LA COHORTE  
D'AVRIL 2013 - 841 ADHÉRENTS



RÉPARTITION PAR SEXE

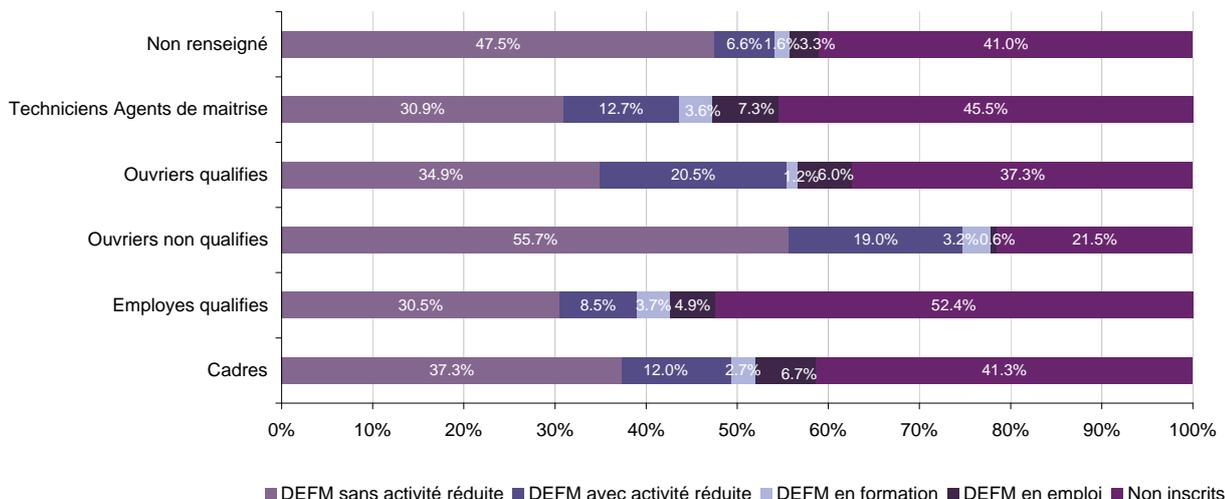


RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



Source Persee

La proportion des adhérents de la cohorte qui ne sont plus inscrits est plus importante chez les employés qualifiés (52,4%) et les techniciens agents de maîtrise (45,5%).



Source Persee

### Dispositif de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) :

Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009 jusqu'au 31 août 2011.

### Dispositif du Contrat de Transition Professionnelle (CTP) :

Mis en place à titre expérimental dans certains bassins d'emplois, le CTP s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. Pendant la durée de ce contrat (maximum 12 mois), et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CTP perçoit une « allocation de transition professionnelle » égale à 80 % du salaire brut moyen perçu au cours des 12 mois précédant la conclusion du CTP.

Ce dispositif prend fin au 31 août 2011.

### Dispositif du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :

Le dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011.

Il concerne tous les salariés visés par une procédure de licenciement économique qui totalisent au moins 4 mois d'affiliation à l'assurance chômage sur les 28 derniers mois pour les personnes de moins de 50 ans, ou 36 derniers mois pour les personnes de plus de 50 ans.

Le CSP concerne les entreprises de moins de 1000 salariés et les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (quel que soit le nombre de salariés) qui ont engagé une procédure de licenciement économique.

Le bénéficiaire du CSP perçoit une allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

Son montant est fixé à 80% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période.

Ce dispositif prend la suite du dispositif du CTP et de celui de la CRP.

### Situation à l'issue des dispositifs

Catégorie A : Demandeur d'emploi sans activité réduite

Catégorie B et C : Demandeur d'emploi avec activité réduite

Catégorie D : Demandeur d'emploi en formation

Catégorie E : Demandeur d'emploi en emploi (contrat aidé, créateur d'entreprise)

Sortie du dispositif : Demandeur d'emploi non inscrit

DEFM : Demande d'Emploi Fin de Mois

Obligation d'Emploi : Demandeur d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, etc.

[www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr](http://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr)

Le service Statistiques, Etudes et Evaluation est à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact : statspdl@pole-emploi.fr

Directeur de publication :  
Karim KHETIB

Directeur de la rédaction :  
Josette BARREAUD

Conception et réalisation:  
Service Statistiques, Etudes et Evaluation  
– Catherine MOULIN et Brigitte VIGOUROUX